



Les agents contractuels

Par Lorène DELEPAU,
Consultante et formatrice RH,
ex-DRH de collectivités



Repères 10 - Janvier/Février 2026

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
<https://boutique.territorial.fr>

Ce classeur est dirigé par
Édith VAURE,
ex-responsable du service population, ville de Blagnac

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.

	Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70
---	--



Sommaire

Introduction

Partie 1

Les cas de recours aux agents contractuels

I • Les principes généraux

A - Les emplois permanents et non permanents

1. Définition d'un emploi permanent
2. Nouveautés introduites par la loi de transformation de la fonction publique

B - Le droit applicable aux agents contractuels

1. Le statut de la fonction publique et le décret n° 88-145 du 15 février 1988
2. Le Code du travail s'applique-t-il aux agents contractuels ?

C - Un poste permanent doit être pourvu par un fonctionnaire

II • Les différentes catégories d'agents contractuels

A - Les agents contractuels « de droit commun »

1. Les emplois non permanents
2. Les emplois permanents pourvus de façon temporaire
3. Les emplois permanents pourvus de façon permanente

B - Les autres catégories d'agents contractuels de droit public

1. Les emplois de direction
2. Les collaborateurs de cabinet et collaborateurs de groupes d'élus
3. La reprise de personnel liée au transfert d'activités
4. Les agents reconnus travailleurs handicapés
5. Les fonctionnaires en disponibilité
6. Les assistants maternels et familiaux
7. Les personnes en difficulté d'emploi
8. Recourir au centre de gestion ou à l'intérim
9. Les sapeurs-pompiers volontaires
10. Le cas des salariés des associations dites transparentes

C - Focus sur les contrats à durée indéterminée

D - Les agents contractuels de droit privé

1. Les agents des SPIC
2. Les contrats aidés
3. Les apprentis
4. Le contrat d'engagement éducatif pour les animateurs en accueil collectif de mineurs

E - Les autres catégories d'agents : vacataires, stagiaires étudiants, VTA...

1. Les vacataires
2. Les stagiaires étudiants
3. Le volontariat territorial en administration

Partie 2

Les modalités de recrutement d'un agent contractuel

I • Les modalités préalables au recrutement d'un agent contractuel

A - La création d'un emploi par délibération de l'organe délibérant

1. *Le caractère obligatoire de la délibération*
2. *Le contenu de la délibération*

B - La procédure de recrutement

1. *La procédure de recrutement pour les emplois permanents*
2. *La procédure de recrutement pour les emplois non permanents*

C - Les conditions de recrutement

1. *Les conditions générales*
2. *Les conditions particulières*

II • L'acte d'engagement

A - La forme

1. *Une forme écrite*
2. *Un contrat ou un arrêté*

B - Le contenu

1. *Les mentions obligatoires*
2. *Les mentions facultatives*

C - Le contrôle

1. *Le contrôle de légalité*
2. *Les cas de recours contre un acte d'engagement*
3. *Le cas du contrat irrégulier*

D - Les modifications en cours de contrat

1. *Les modifications imposées en raison de l'irrégularité du contrat*
2. *Les modifications proposées par l'administration*

III • Le renouvellement de l'acte d'engagement

A - Pas de droit au renouvellement

B - Le renouvellement doit être exprès et fait naître, selon les cas, un contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI)

1. *Le principe : le renouvellement fait naître un CDD*
2. *L'exception : le renouvellement fait naître un CDI*

C - La procédure du renouvellement exprès d'un acte d'engagement

1. *Les conditions générales*
2. *La CDIisation*

IV • La rémunération

A - Les principes généraux de la rémunération des agents contractuels

1. *Le principe de libre détermination de la rémunération des agents contractuels*
2. *Les exceptions au principe de libre détermination de la rémunération des agents contractuels*
3. *La rémunération des agents contractuels de droit commun*
4. *La rémunération perçue à tort ou non versée*

B - Les éléments constitutifs de la rémunération des agents contractuels

- 1. Les éléments obligatoires*
- 2. Les éléments facultatifs*
- 3. Les avantages sociaux*
- 4. Les avantages en nature*
- 5. Les frais de représentation*

Partie 3

Le statut d'un agent contractuel

I • La commission consultative paritaire

Préambule

A - Les agents contractuels soumis à la CCP

B - La composition de la CCP

C - La création de la CCP

D - Les compétences de la CCP

- 1. Consultation de la CCP par la collectivité employeur*
- 2. Saisie de la CCP par l'agent contractuel*

E - Le conseil de discipline

II • Les droits et obligations, la formation

A - Les obligations et la déontologie des agents

- 1. Les obligations déontologiques*
- 2. Les obligations de servir*
- 3. Les obligations de « se taire »*
- 4. La question particulière du cumul d'activités*
- 5. La discipline*

B - Les droits des agents

- 1. Les droits en tant que citoyen*
- 2. Les droits en tant que salarié*
- 3. Les droits en tant qu'agent public*

C - La formation des agents

- 1. Les formations obligatoires*
- 2. Les autres formations*

D - Les droits à formation des agents prioritaires : les nouveautés issues du décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022

III • Le temps de travail et les congés annuels

A - Les caractéristiques du temps de travail

- 1. La définition du temps de travail effectif*
- 2. La durée du temps de travail*

B - Le temps partiel

- 1. Le temps partiel sur autorisation*
- 2. Le temps partiel de droit*
- 3. Les dispositions communes au temps partiel sur autorisation et au temps partiel de droit*
- 4. La situation de l'agent exerçant ses fonctions à temps partiel sur autorisation ou de droit*
- 5. Le temps partiel thérapeutique*

C - Le temps non complet

1. Les modalités de création d'un poste à temps non complet
2. La modification de la durée hebdomadaire de service
3. La situation de l'agent exerçant ses fonctions sur un emploi à temps non complet

D - Les différents congés

1. Les congés annuels
2. Le compte épargne temps
3. Le don des jours de repos
4. Les autorisations d'absence

IV • Les congés liés à la santé et à la famille

A - La protection sociale des agents contractuels

1. Les agents contractuels concernés par cette protection
2. Le mécanisme des indemnités journalières

B - Les différents congés liés à la santé

1. La maladie ordinaire
2. La grave maladie
3. L'accident ou la maladie imputable au service

C - Les congés rémunérés liés à la famille

1. Le congé de maternité
2. Le congé de naissance et le congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption
3. Le congé de paternité et d'accueil
4. Le congé d'adoption

D - La situation de l'agent placé en congé lié à la santé et à la famille

1. L'impact d'un congé lié à la santé et à la famille sur le régime indemnitaire
2. La situation de l'agent qui a épuisé ses droits à congé lié à la santé
3. La reprise de fonctions après un congé lié à la santé ou à la famille

V • Les congés non rémunérés liés à la famille et pour raisons personnelles et autres congés

Préambule

A - Les congés non rémunérés liés à la famille

1. Le congé parental
2. Le congé de présence parentale
3. Le congé en vue de l'adoption d'un enfant à l'étranger ou en outre-mer
4. Le congé de solidarité familiale
5. Le congé pour élever son enfant ou suivre son conjoint
6. Les congés pour événements familiaux
7. Le congé de proche aidant

B - Les congés non rémunérés pour raisons personnelles

1. Le congé pour convenances personnelles
2. Le congé pour création d'entreprise

C - Les autres congés

1. Les autres congés rémunérés
2. Les autres congés non rémunérés

D - La réintégration à l'issue d'un congé non rémunéré pour raison familiale ou personnelle ou d'un autre congé

1. Le droit à réintégration, au besoin en surnombre
2. Le droit à réintégration sous réserve des nécessités de service

Partie 4

La fin d'activité d'un agent contractuel

I • Nomination en qualité de stagiaire et titularisation

Préambule

A - Dans un emploi accessible avec ou sans concours

1. *Le concours interne*
2. *La 3^e voie*
3. *Les emplois accessibles par le recrutement direct*

B - Dans le cadre d'un dispositif particulier

1. *Sélections professionnelles et concours réservés*
2. *Autres dispositifs*

C - Les conséquences : le reclassement, le rachat des années auprès de la CNRACL

1. *Le reclassement des agents contractuels en catégorie A*
2. *Le reclassement des agents contractuels en catégorie B*
3. *Le reclassement des agents contractuels en catégorie C*
4. *Le rachat auprès de la CNRACL des cotisations versées comme agent contractuel : fin du dispositif*

II • La fin d'activité avant le terme du contrat

Préambule

A - Le retrait de la décision de recrutement ou de renouvellement du contrat

1. *Le retrait d'une décision illégale*
2. *Le retrait d'une décision légale*

B - La démission

1. *Les formalités*
2. *Le préavis*
3. *La date d'effet*
4. *Les conséquences*
5. *Le cas particulier de l'abandon de poste*

C - Le licenciement

1. *Les motifs du licenciement*
2. *La procédure de licenciement*
3. *Les conséquences pécuniaires du licenciement*
4. *Contentieux : recours contre la décision de licenciement, situation de l'agent en cas d'annulation de la décision de licenciement*

D - L'indemnité de départ volontaire et la rupture conventionnelle

1. *La rupture conventionnelle*
2. *L'indemnité de départ volontaire*

E - Le décès

1. *Le capital décès*
2. *La pension de réversion*

F - Non-respect de l'avis de la HATVP

III • La fin d'activité au terme du contrat et le départ à la retraite

A - Le non-renouvellement de contrat

1. *Le non-renouvellement pour des motifs tirés de l'intérêt du service*
2. *Le non-renouvellement pour faute disciplinaire*
3. *Le non-renouvellement pour insuffisance professionnelle*
4. *Le non-renouvellement pour perte des droits civiques*
5. *Les indemnités suite à un non-renouvellement*
6. *Éléments de procédure contentieuse*

B - La retraite

1. *Les cotisations versées à l'Ircantec*
2. *Les points de retraite Ircantec*
3. *L'âge de départ à la retraite et le taux de la retraite*
4. *Le calcul de la retraite*
5. *Le cumul d'activité et de pension*

Annexes

Annexe I

Les textes applicables aux agents contractuels

Annexe II

Modèle de délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de ... et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel

Annexe III

Constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire
À l'issue de l'examen des candidatures de fonctionnaires

Annexe IV

Typologie des principales catégories d'agents contractuels de droit public

Annexe V

Les absences des agents contractuels de droit public
(en application du décret du 15 février 1988)

Annexe VI

Renouvellement d'un contrat de droit public

Annexe VII

Concordance lois et CGFP

Annexe VIII

Fiches récapitulatives par catégorie d'emplois

Annexe IX

Licenciement – Tableau récapitulatif

Annexe X

Procédure de recrutement – Récapitulatif